

## Fonctionnement du CME

Les enfants élus se réunissent plusieurs fois dans l'année, soit en petits groupes appelés commissions, soit tous ensemble, au cours des séances plénières qui se déroulent dans la salle du Conseil Municipal en présence de Madame le Maire. Ils discutent de différentes questions concernant leur école, les loisirs, la qualité de la vie dans leur quartier (propreté, pollution, sécurité...), la solidarité avec des plus jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes en difficulté...

Ils rendent compte régulièrement à leurs camarades d'école, leurs parents de ce qu'ils font. Chaque année au mois de juin est réalisé un document par écrit et en images des activités du CME. Certaines parties pourraient être lues dans la presse ou diffusées sur le site de la ville.



## Comprendre le conseil municipal d'enfants





ÉCOLE

PROJETS

VILLE



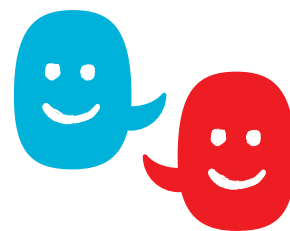
## Ce qu'il faut savoir

Depuis 1789, date de la Révolution Française, la France et les territoires d'Outre-Mer sont assemblés comme un puzzle en 36 000 communes. Chaque commune dispose d'une mairie dirigée par un Conseil Municipal élu par les habitants. Le Conseil Municipal choisit un maire parmi ses membres. À Vénissieux, c'est Michèle Picard. Le Conseil Municipal discute et vote les décisions importantes concernant le fonctionnement de la commune : construction et entretien des écoles, des restaurants scolaires, des terrains de jeux, des bibliothèques, aménagement des jardins publics... À l'image des conseillers adultes, les enfants peuvent participer à la vie de leur commune sous différentes formes et devenir ainsi acteurs de la cité.

**La Convention Internationale des Droits de l'Enfant votée le 20 novembre 1989** (la CIDE) affirme aussi le droit des enfants à s'exprimer.

C'est pour ces principales raisons que les élus de Vénissieux ont décidé, le 12 mars 2012, de la **création d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME)**.

**Quelques actions du 1<sup>er</sup> CME :** création d'un jeu de sensibilisation à l'écologie, réalisation d'un film sur le coût des dégradations dans les écoles, participation à la fête de la solidarité et visite du sénat par tous les jeunes élus.



## Qui peut voter ?

Tous les élèves des écoles de Vénissieux en classe de CE2, CM1 et CM2.

## Qui peut être élu ?

Tous les élèves de CM1 et CM2 habitants de Vénissieux, avec l'accord de leurs parents et de leurs enseignants. Les candidats devront écrire leur « profession de foi », afin d'expliquer pourquoi ils se présentent et s'engagent à participer aux activités du CME. **Deux élèves par école seront élus, un garçon et une fille**

## Quand ?

- du 15 au 26 septembre : information dans les écoles et dépôt des candidatures.
- du 29 septembre au 3 octobre : campagne officielle des candidats élèves.
- du 6 au 8 octobre : élections
- 10 octobre : proclamation des résultats
- 20 novembre (journée internationale des droits de l'enfant) : 1<sup>ère</sup> séance publique du conseil municipal d'enfants

## Qui peut aider ?

D'abord bien sûr, **les parents** pour expliquer le respect, la démocratie, accompagner les enfants dans leurs déplacements et les aider à gérer leur temps. **Les enseignants** pour apprendre ou rappeler les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) et aider à faire des recherches sur internet et dans les bibliothèques. **Les animateurs des Maisons de l'Enfance** pour réaliser certains projets.

